

N° 41376

Le 31 octobre 2024

October 31, 2024

ENTRE :

Claudiu Popa

Demandeur

- et -

Université de Sherbrooke, Syndicat des
chargées et chargés de cours de
l'Université de Sherbrooke et Tribunal
administratif du travail

Intimés

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-030944-243,
2024 QCCA 557, daté du 6 mai 2024, est
rejetée.

BETWEEN:

Claudiu Popa

Applicant

- and -

Université de Sherbrooke, Syndicat des
chargées et chargés de cours de l'Université
de Sherbrooke and Administrative Labour
Tribunal

Respondents

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-030944-243,
2024 QCCA 557, dated May 6, 2024, is
dismissed.

J.C.S.C.
J.S.C.C.